

Procès verbal du conseil municipal du Mercredi 19 Novembre 2025

Présents : Ornella TACHE - Régine GANIEUX- Patrick BOUILLON – Bertrand BONNEAU - Gladys SAUTON - Sylvie ROBERT - Alexandre LUCIEN – Christophe STAFFENT -Valérie AUBERT

Absente : Philippe DEPEUIL- Françoise MATHON

Secrétaire de séance : Valérie AUBERT

1 - Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 Octobre 2025 : le conseil approuve le compte rendu.

Madame TACHE demande en début de réunion d'ajouter à l'ordre du jour Emprunts et Financement Dépenses fin d'année / DM n°3, le conseil municipal

2 – Terrain Centre Bourg Rue des Ormes

Délibération 2025-19-11-1

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la dernière réunion du 7 Octobre 2025 dans laquelle il avait été décidé d'exercer leur DPU sur la parcelle cadastrée G 1160 en vu de l'acquérir au nom de la commune. Madame APTEL Prune n'a pas accepté de vendre le terrain à la commune au prix de 10.000 €. Elle a cependant transmis à la commune une offre écrite au prix de 25.000 € pour ce même terrain. Les membres du conseil municipal ne sont pas d'accord pour ce prix.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré demande au Maire de proposer à Madame APTEL Prune, l'acquisition de son terrain cadastré section G 1160, d'une superficie totale de 00ha09a65ca au prix de 15.000 € et l'autorise à signer l'acte d'achat et tous les documents relatifs à cette acquisition. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur. Les crédits seront prévus au budget 2025.

3 – Assainissement Pluvial Brie (DECI + Rue du ruisseau)

Madame le Maire informe les membres du conseil que des travaux d'assainissement urgents sont nécessaire pour la création d'un busage rue du Ruisseau à Brie car les écoulements ne se font pas correctement. Madame le Maire présente les différents devis de l'entreprise Maissant (8 226€ HT) de l'entreprise Hidreau BTP (4 508€ HT).

Le Maire indique qu'il est également nécessaire de procéder à des travaux d'empierrement et fourniture de buse pour l'accès à la bêche incendie Route de Virollet. Le Maire n'a reçu que deux devis. Le devis de l'entreprise Maissant (2 684 €HT) et de l'entreprise Hidreau BTP (3 049€HT) sont étudiés.

Après en avoir délibéré les membres du conseil à l'unanimité, décident de choisir les devis de l'entreprise Hidreau BTP pour les deux chantiers .

4 – Acquisition Chaudière

Délibération 2025-19-11-2

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la chaudière du bâtiment de la mairie est très ancienne et que le changement de certaines pièces devient très difficile. Lors de la dernière intervention du chauffagiste plusieurs devis ont été demandés pour son remplacement avant qu'elle ne fonctionne plus .

Madame le Maire présente les devis reçus et le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'accepter le devis de l'entreprise SAS Rodolphe COUILLANDREAU d'un montant de 9785,28 € TTC pour l'acquisition d'une chaudière fioul condensation.

5 – Création emploi et Rémunération Agent recenseur

Délibération 2025-19-11-3

Madame le Maire rappelle qu'un agent recenseur a été nommé lors de la réunion de conseil du 7 Octobre. Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de 2026.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 Février 2026. Les membres du conseil décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 850€ BRUT. Il devra également participer aux deux sessions de formations obligatoires ; une autoformation avant le 8 Janvier et une formation présentielle le 8 Janvier 2026.

6 – Proposition Emprunt et Financement projet fin d'année / DM n°3

Décision modificative n°3

Madame le maire propose de faire un emprunt pour financer les travaux de fin d'année 2025 pour l'assainissement de Brie, l'acquisition d'une nouvelle chaudière et l'achat du terrain Centre Bourg. Des propositions seront demandées pour un emprunt d'environ 30.000 €. Le conseil municipal autorise Madame le Maire a solliciter un emprunt dès que possible.

Cependant elle indique que comptablement, il est nécessaire de faire une décision modificative sur le BP 2025 pour pouvoir payer avant le Budget 2026 (mars), les différentes factures afférentes à ces travaux urgents de fin d'année 2025 et début d'année 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la DM n°3.

7 – Questions diverses :

- Hébergement site internet : Le conseiller municipal, Alexandre Lucien prend la parole est indique qu'il s'occupe d'héberger le site internet depuis plusieurs années et qu'il a préparé un devis pour la commune pour le coût de l'hébergement du site de la commune de Paillé.

Monsieur Lucien Alexandre sort de la salle du conseil et après délibération, les membres du conseil municipal restants acceptent à l'unanimité le devis pour l'hébergement du site au nom de sa société Lucien Web pour un montant de 600 €.

Le Maire, Ornella TACHE

La secrétaire, Valérie AUBERT